

**MEMBRES « INSTITUTIONNELS » - STRUCTURES**  
**COLLEGE « ASSOCIATION NATIONALES ET TERRITORIALES »**  
**BULLETIN D'ADHESION 2026**

Raison sociale : .....

SIRET : .....

Nom/Prénom du Président(e) : .....

Mail direct : .....

Nom/Prénom du Directeur/trice : .....

Mail direct : .....

Adresse postale : .....

.....  
Téléphone / Fax : .....

Email « accueil » : .....

Site internet : .....

Souhaite adhérer à l'ANEB en 2026

**A joindre :**

- Charte d'engagement « STRUCTURES » signée par le dirigeant de la structure
- Les noms et coordonnées de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants (élus) non affectés pour siéger à l'Assemblée générale. Ces représentants seront également membres « élus » de l'ANEB, sous réserve de signature de la charte d'engagement individuelle
- La liste des agents de votre structure (nom, prénom, fonction, mail **EN TABLEUR EXCEL SI POSSIBLE** *afin qu'ils puissent bénéficier d'un accès aux informations diffusées par l'ANEB.*

**Contact administratif**

1 : Nom, Prénom, fonction : .....

2 : Mail direct : .....

3 : Téléphone (Fixe / Portable) : .....

## MEMBRES « INSTITUTIONNELS » - STRUCTURES

### CHARTE D'ENGAGEMENT

Je, [Nom-Prénom] ..... , dirigeant de [structure] ....., affirme que la gestion de l'eau est un sujet éminemment politique et un enjeu stratégique pour nos territoires.

A ce titre, ma structure s'engage à :

- 1. Contribuer à une sensibilisation la plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques :**
  - Aménagement durable des territoires.
  - Gestion des milieux et préservation de la biodiversité.
  - Qualité et disponibilité de l'eau.
  - Prévention des inondations.
- 2. Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant :**
  - Clarification des compétences et des responsabilités respectives de tous les acteurs, y compris de l'Etat.
  - Réaffirmation de la complémentarité des actions aux échelles administratives et hydrographiques.
  - Optimisation des financements et pérennisation des dispositifs d'appui.
  - Généralisation des démarches de co-construction des politiques de l'eau.
- 3. Défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau :**
  - Mutualisation des expertises et des outils.
  - Généralisation des échanges d'expérience.
  - Espaces de discussion entre élus et experts.

En adhérant à l'association nationale des élus des bassins, chaque nouveau membre s'engage à respecter le contenu de la présente charte.

Date et signature :

## MEMBRES « INSTITUTIONNELS » REPRESENTANTS

### Représentant titulaire 1

NOM/Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse pour les envois : .....

.....  
Téléphone (portable/direct) : .....

Email (personnel) : .....

### Représentant titulaire 2

NOM/Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse pour les envois : .....

.....  
Téléphone (direct) : .....

Email (personnel) : .....

### Représentant suppléant 1

NOM/Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse pour les envois : .....

.....  
Téléphone (direct) : .....

Email (personnel) : .....

### Représentant suppléant 2

NOM/Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse pour les envois : .....

.....  
Téléphone (direct) : .....

Email (personnel) : .....

## MEMBRES « ELUS »

### CHARTE D'ENGAGEMENT INDIVIDUELLE

Je, [Nom-Prénom] ....., affirme que la gestion de l'eau est un sujet éminemment politique et un enjeu stratégique pour nos territoires et m'engage à :

- 1. Contribuer à une sensibilisation la plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques :**
  - Aménagement durable des territoires.
  - Gestion des milieux et préservation de la biodiversité.
  - Qualité et disponibilité de l'eau.
  - Prévention des inondations.
- 2. Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant :**
  - Clarification des compétences et des responsabilités respectives de tous les acteurs, y compris de l'Etat.
  - Réaffirmation de la complémentarité des actions aux échelles administratives et hydrographiques.
  - Optimisation des financements et pérennisation des dispositifs d'appui.
  - Généralisation des démarches de co-construction des politiques de l'eau.
- 3. Défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau :**
  - Mutualisation des expertises et des outils.
  - Généralisation des échanges d'expérience.
  - Espaces de discussion entre élus et experts.

En adhérant à l'association nationale des élus des bassins, chaque nouveau membre s'engage à respecter le contenu de la présente charte.

Date et signature :